



Mardi 23 février 2021

## Communiqué de presse

# Conseil municipal de Bordeaux

**Le Conseil municipal de Bordeaux se réunit mardi 23 février 2021 sous la présidence de Pierre Hurmic.**

**De nombreux dossiers sont à l'ordre du jour, parmi lesquels :**

*D-2021/44*

## **Rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes**

---

Ce rapport porte sur les données 2019 (comme pour le futur rapport développement durable, présenté en mars prochain). Il permet une mise en perspective d'indicateurs précis, afin de mettre en œuvre le socle d'une véritable évaluation des politiques publiques.

La nouvelle municipalité souhaite aller plus loin pour plus d'égalité femme-homme et parmi les nouvelles actions qu'elle va engager seront évoquées lors du conseil :

### **Prendre en compte la question du genre dans chaque politique publique grâce au budget sensible au genre**

Le budget sensible au genre sera l'outil majeur systématisant cette prise en compte, afin de s'assurer que **l'argent dépensé par la collectivité bénéficie de manière égale aux deux sexes.**

### **Renforcer l'égalité femme-homme dans le champ professionnel**

La volonté de l'équipe municipale est d'**investir de manière volontariste le champ de l'emploi**, au-delà de toutes les mesures mises en œuvre au sein de l'administration (lutte contre les inégalités salariales, accès aux responsabilités, mixité de tous les métiers...), afin de déconstruire les représentations genrées sur les métiers, permettre aux femmes d'élargir leurs choix professionnels, de s'insérer durablement dans des métiers porteurs et souvent mieux rémunérés et de **développer leur capacité d'entrepreneuriat.**

### **Visibiliser des talents au féminin**

La Ville souhaite encourager la diffusion de la culture de l'égalité à toutes les Bordelaises et Bordelais toute l'année en encourageant une **programmation beaucoup plus paritaire, dans les établissements culturels** relevant de la Ville, notamment en dotant ces derniers d'une charte Égalité femmes-hommes.

### Aménager l'espace public

Dès cette année, des crèches et des écoles bénéficieront d'un réaménagement de leurs espaces extérieurs afin qu'ils soient égalitaires.

Plus globalement, l'égalité entre les sexes sera intégrée aux réflexions sur le PLU et les projets d'aménagement urbains afin de permettre à chacune de pouvoir **investir l'espace public de manière plus égalitaire et sans crainte d'être agressée.**

### Lutter contre les violences faites aux femmes

La Ville travaille à **renforcer l'ensemble des dispositifs** permettant de prendre en charge les femmes victimes de violence, notamment sur les **solutions de relogement.**

Pour les femmes sans-abri et victimes de la traite, la création d'un foyer est à l'étude.

### Faire évoluer la commission "droits des femmes"

Afin d'impulser une nouvelle dynamique territoriale et d'enrichir les réflexions à l'appui de nouveaux acteurs et actrices institutionnel.le.s et associatif.ve.s, la Ville propose de faire évoluer la commission "droits des femmes" afin qu'elle puisse **investir de nouveaux champs thématiques** (emploi, hébergement, espace public...) qui pourront évoluer au fur à mesure du temps et ce, **afin d'apporter des propositions nouvelles et toujours plus concrètes.**

D-2021/45

## **Rapport sur les orientations budgétaires 2021-2026**

---

Dans un contexte contraint, la Ville de Bordeaux affirme sa volonté de répondre à l'urgence écologique, sociale et démocratique.

### **1/Un contexte de crise et des évolutions fiscales qui vont impacter les finances de la Ville**

Les **incertitudes sanitaires demeurent fortes** et pourraient impacter la trajectoire présentée tant pour les comptes publics nationaux que pour ceux de la Ville de Bordeaux.

**Au global l'impact de la crise sanitaire s'évalue à près de 20 M€ (16,5 M€ de pertes de recettes et 3,4 M€ de charges de fonctionnement liées à la crise sanitaire).**

Les dépenses sont liées aux mesures de soutien :

- Dépenses directement liées à la gestion de la crise sanitaire, hors dépenses de personnel : **achats d'équipements de protection individuelle, soit 365 K€ nets** à la charge de la Ville et versement des **primes aux agents mobilisés à hauteur 380K€**
- Dépenses de **soutien au tissu économique et social**, via des subventions exceptionnelles aux associations, pour un montant **1,148 M€**
- Subventions complémentaires allouées aux établissements : **929 K€ au SIVU, 700 K€ à l'Opéra national, 270 K€ au CCAS**

Dans ce contexte, le compte administratif anticipé pour 2020 enregistre une baisse de 2,65% de recettes et une hausse de 3,5% de dépenses.

L'épargne brute (34 M€) est en **baisse de 40%** par rapport à 2019.

La ville accroîtrait son encours de dette de près de 20 M€ et **sa capacité de désendettement s'apprécierait à hauteur de 8 années.**

Sur le plan des évolutions fiscales, la **compensation de la perte de la taxe d'habitation (111 M€ pour la ville de Bordeaux en 2020)** entre en vigueur en 2021, elle est remplacée par la part départementale de la taxe foncière. Il s'agit d'une nouvelle perte d'autonomie fiscale des collectivités locales avec un risque supplémentaire pour les collectivités, qui dépendent de façon croissante pour leurs recettes des transferts d'un Etat plus impécunieux que jamais.

## 2/ Perspectives pour 2021-2026

### Des recettes de fonctionnement impactées par la crise et la réforme fiscale

61% des recettes de fonctionnement sont liées à la fiscalité directe (donc désormais principalement la taxe foncière).

S'agissant des taux de fiscalité, la municipalité confirme **son intention de maintenir inchangés les taux de taxe foncière** (bâti et non bâti).

La réforme fiscale, ajoutée à la crise économique et à une croissance physique plus modeste, entraîne un ralentissement de la **progression des recettes de fonctionnement de +2% / an de 2021 à 2026** alors que celles-ci progressaient de +2,3% en moyenne par an (à isopérimètre) sur 2014-2019.

## Des dépenses de fonctionnement en croissance maîtrisée

La progression ralentie des recettes fonde le choix d'une **modération de l'évolution des dépenses de fonctionnement sur 2021, tout en restant suffisante pour couvrir les besoins du quotidien des Bordelais** et notamment induits par la croissance démographique.

Globalement, c'est une **progression de 1,7% des dépenses de fonctionnement** entre 2021 et 2026 qui est retenue.

## Vers une stabilisation de l'épargne brute

Cette progression des recettes et dépenses de fonctionnement induit une stabilisation à **38 M€ d'épargne brute annuelle** à compter de 2022, soit un **taux d'épargne brute proche de 9%**.

## Le financement des investissements

**Pour porter son ambition d'adapter la ville à l'urgence climatique, de développer des lieux de solidarité et de répondre aux besoins de l'ensemble des quartiers, l'équipe municipale fait le choix d'un programme d'investissement de 530 M€** exécutés sur la période 2021-2026, qui entrainera la mobilisation de **120M€ d'emprunt supplémentaire**, tout en permettant à la collectivité de **rester sous le seuil des dix ans de capacité de désendettement au terme du mandat**.

L'encours de dette au 1er janvier 2021 qui s'élève à 273 M€ atteindrait 390 M€ en 2026.

## 3/ Répondre aux urgences sociales, écologiques et démocratiques

Les réponses aux **urgences écologique et climatique** doivent désormais irriguer toutes les actions municipales, et tous les modes d'actions.

C'est pourquoi lors des prochains budgets, la Ville de Bordeaux développera un **budget climat**, qui non seulement permettra de mettre en valeur l'impact écologique et climatique de ses actions mais également de compter en tonnes de CO2 et pas uniquement en euros.

La réponse à l'urgence écologique, c'est le **plan Bordeaux Grandeur Nature**, mais c'est aussi revoir les modes d'action dans toutes les politiques publiques, par exemple en termes d'éducation avec la végétalisation des cours d'école ou le fonds « nature et culture ».

C'est aussi privilégier la rénovation thermique et les économies d'énergie du patrimoine municipal existant à la construction de nouveaux bâtiments sobres.

## L'urgence sociale

Elle sera portée en inscrivant le CCAS dans un plan global de solidarités et d'accès aux droits de tous les Bordelais, en se basant sur l'analyse des besoins sociaux revus sous le prisme des impacts de la crise sociale.

Ce sera aussi dès 2021 ouvrir 193 berceaux supplémentaires dans les crèches, en partie grâce aux investissements engagés préalablement, et y compris en ayant recours à la gestion en régie lorsque c'est pertinent et efficace.

Un **fonds de réserve COVID** de plus de **2 M€** sera mis en œuvre pour pouvoir parer aux situations économiques et sociales difficiles pour le milieu associatif culturel, sportif ou de proximité.

## L'urgence démocratique

Il s'agit d'un changement de méthode dans la définition des politiques publiques : la Ville va organiser des assises de la démocratie permanente pour une véritable démocratie de proximité et redéfinir les outils que sont le FIQ, le FIL et le budget participatif.

De la même manière, concernant ses ambitions culturelles, la Ville de Bordeaux a lancé depuis septembre 2020 une démarche participative visant à la co-écriture de la politique culturelle.

Financer les réactions à ces urgences tout en restant fidèles aux engagements de **sobriété** c'est l'objet des perspectives qui sont tracées dans le présent rapport présenté lors du conseil municipal. Le détail des mesures se fera lors de la présentation du budget en mars prochain mais aussi chaque année, car le programme de transition écologique et sociale engagé par la Ville de Bordeaux est un programme **de long terme**.

Concrètement, il s'agit de maîtriser les dépenses du quotidien pour pouvoir assurer un **haut niveau d'investissement** afin de mener à bien les projets menés par la nouvelle équipe municipale, sans endetter excessivement la collectivité.

D-2021/57

## Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) : profiter de la mise en accessibilité des lieux publics pour renaturer les parcs et jardins de la Ville

---

Dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap), la Ville de Bordeaux a entrepris des travaux de mise en accessibilité de l'ensemble des parcs, squares, jardins et cimetières de son territoire.

Ce programme bénéficie du soutien financier de l'Etat à hauteur de 50% et consiste principalement à installer des revêtements de sol sur les allées, du mobilier et une signalétique adaptée.

Pour la deuxième phase de travaux, qui se déroulera sur la période 2021 à 2023, la municipalité a souhaité profiter de la mise en œuvre du programme AD'AP afin de rendre **accessible tous les espaces publics** (travail essentiel et nécessaire), et aller plus loin pour effectuer un travail sur la **renaturation de ces espaces**.

La Ville questionne chaque projet, chaque aménagement, municipal comme privé, dans les parcs, les squares, les jardins, et les cimetières, c'est le cas dans cette délibération, mais également dans les rues, sur les places et placettes, sur les espaces délaissés, les berges, les friches pour donner à l'urbanisme ce contour fertile et inclusif défendu par l'équipe municipale.

Ainsi la Ville de Bordeaux développe à l'échelle de la ville une trame verte, **véritable corridor écologique** pour que Bordeaux ville de pierre du XVIIIème siècle, ville béton du XXème siècle, devienne la ville Nature du XXIème siècle.

D-2021/59

## Fonctionnement des groupes d'élus du Conseil municipal

---

Six groupes politiques ont été déclarés en début de mandature. Une enveloppe temporaire a été mise en place. Pour 2021, il est proposé de revenir à un niveau proche des précédents exercices et d'en modifier les règles de répartition afin d'améliorer l'équité des dotations des groupes (en plus de la part variable selon le nombre d'élus, ajout d'une part fixe, semblable pour tous les groupes).

Cette délibération donne plus de moyens aux petits groupes, donc à la minorité municipale.

## Evaluation de la restauration collective du SIVU

---

Les villes de Bordeaux et Mérignac ont mutualisé leur production de restauration collective en créant le syndicat intercommunal à vocation unique Bordeaux Mérignac (SIVU). Il assure la gestion des marchés, l'approvisionnement de produits alimentaires, l'élaboration, la production des repas et leur livraison dans les restaurants scolaires et seniors des villes de Bordeaux et Mérignac à hauteur **de 22 000 repas jour**.

Au vu de l'installation des nouveaux conseils municipaux et de la loi EGALIM, les deux Villes souhaitent une évaluation de la restauration collective : de la cuisine centrale du SIVU Bordeaux Mérignac aux satellites dans les écoles. **C'est l'ensemble de la chaîne humaine et matérielle qui va être étudiée** afin de mieux qualifier les nécessaires changements qui vont s'opérer au sein de la restauration scolaire de Bordeaux et de Mérignac (**sortie du plastique et des contenants à usage unique, approvisionnements bio et locaux, restructuration des locaux du SIVU et des cantines...**).

Cet audit (dont le marché est en cours d'attribution) comporte deux phases :

La première phase consiste à une mission d'évaluation et de conseil organisationnel de toute la chaîne d'élaboration des repas à savoir : approvisionnement, élaboration, transformation et allotissement sur le site du SIVU.

La deuxième phase consiste à évaluer les étapes de conservation et distribution au sein des satellites des deux villes avec une attention particulière sur les contenants et conditionnements.

Cette mission a pour principaux objectifs de :

- **Auditer les modes opératoires et définir les possibilités d'évolution des indicateurs quantitatifs** (approvisionnement bio, bio et local, local en valeur et en quantité) et qualitatifs (aspect gustatif et nutritif).
- Apporter une vision objective sur l'**organisation du travail** de la cuisine centrale.
- **Evaluer les menus proposés** et les possibilités d'évolution de l'offre.
- Etablir une **enquête** objective de l'appréciation des menus.
- Etablir un **point zéro sur les indicateurs environnementaux et de santé** de l'établissement sur l'ensemble de la chaîne
- **Etablir un bilan carbone et émission des gaz à effets de serre**, analyse énergétique du bâtiment, gestion des fluides, gestion des déchets et des effluents
- **Maitriser les risques sanitaires** (microbiologiques, physiques et chimiques comme les perturbateurs endocriniens)
- Etablir des préconisations sur les locaux, le besoin d'extension et l'**optimisation des installations** pour répondre aux évolutions démographiques des villes en adéquation avec les enjeux de la mandature.
- Analyser les quantités livrées, les restes ou manques et les déchets alimentaires. Il s'agit notamment d'apprécier les écarts, et de proposer des marges d'amélioration.

- **Prévoir les conséquences et impacts d'un changement de conditionnements sur les offices de restauration et la pénibilité du travail des équipes**

**La restitution de l'audit aura lieu par étape et la livraison finale est prévue en septembre 2021**

*D-2021/68*

## **Soutien au programme collectif de recherche autour du tombeau présumé de Michel de Montaigne**

---

A la suite de la découverte du tombeau présumé de Michel de Montaigne dans les sous-sols du Musée d'Aquitaine, une campagne de fouilles a été menée depuis 2019. L'Université de Bordeaux, porteuse de ce projet, a sollicité également la participation financière de la Ville de Bordeaux (Musée d'Aquitaine) pour un montant de 16 400 euros. Cette convention fixe le cadre général de la subvention attribuée pour le projet collectif de recherche du tombeau présumé de Michel de Montaigne.

### **Contacts presse**

France-Laure Pons / Nicolas Corne- Service de presse  
[presse@mairie-bordeaux.fr](mailto:presse@mairie-bordeaux.fr)

05 56 10 20 46 - [twitter.com/bordeauxpresse](https://twitter.com/bordeauxpresse) - [bordeaux.fr](http://bordeaux.fr)